

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 24e SÉANCE

Président : M. CHOWDHURY (Bangladesh)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR : NOMINATIONS AUX SIÈGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES SUBSIDIAIRES ET AUTRES NOMINATIONS

- a) NOMINATION DE MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES
- c) NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
- d) CONFIRMATION DE LA NOMINATION DE MEMBRES DU COMITÉ DES PLACEMENTS
- e) NOMINATION DE MEMBRES DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES NATIONS UNIES
- f) NOMINATION DE MEMBRES DE LA COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE INTERNATIONALE
- g) NOMINATIONS DE MEMBRES ET DE MEMBRES SUPPLÉANTS DU COMITÉ DES PENSIONS DU PERSONNEL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
- b) NOMINATION DE MEMBRES DU COMITÉ DES CONTRIBUTIONS
- a) NOMINATION DE MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.5/52/SR.24
25 novembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS



La séance est ouverte à 10 h 20.

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR : NOMINATIONS AUX SIÈGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES SUBSIDIAIRES ET AUTRES NOMINATIONS

1. Le PRÉSIDENT appelle l'attention de la Commission sur l'article 92 du règlement intérieur de l'Assemblée générale concernant les élections au scrutin secret, ainsi que sur le paragraphe 16 de la décision 34/401 traitant de la même question.

a) NOMINATION DE MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES (A/52/101/Rev.1; A/C.5/52/5)

2. Le PRÉSIDENT appelle l'attention de la Commission sur les articles 155 et 156 du règlement intérieur de l'Assemblée générale et indique que l'Assemblée doit nommer cinq personnes pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 1998 afin de pourvoir les sièges devenant vacants le 31 décembre 1997 au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Selon la note du Secrétaire général (A/C.5/52/5), sept personnes ont été désignées par le gouvernement de leurs pays respectifs. Le nombre de candidats approuvés respectivement par le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et le Groupe des États d'Europe orientale étant égal au nombre de postes vacants revenant à chaque groupe, le Président estime que la Commission voudra prendre sa décision par acclamation.

3. Il en est ainsi décidé.

4. La Commission décide de recommander la nomination de M. Maycock (Barbade) et de M. Barac (Roumanie) au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

5. Le PRÉSIDENT dit que comme le Groupe des États d'Afrique a approuvé un candidat pour l'un des deux postes vacants qui lui revient, il estime que la Commission voudra prendre sa décision concernant ce candidat par acclamation. Un vote au scrutin secret aura lieu pour pourvoir l'autre poste vacant du Groupe des États d'Afrique et celui du Groupe des États d'Asie.

6. M. OULD DEDDACH (Mauritanie) fait observer que le Groupe des États d'Afrique n'a pas fait de recommandation pour l'un des deux sièges vacants. Il faudra donc procéder à un vote au scrutin secret pour les deux sièges.

7. M. MOCHOKO (Lesotho) parlant en tant que Président du Groupe des États d'Afrique, dit que le Groupe a bien approuvé un candidat pour l'un des deux sièges à pourvoir; il n'a pas pris de décision en ce qui concerne le second.

8. M. OULD DEDDACH (Mauritanie) se dit surpris par la déclaration du représentant du Lesotho. Aucune décision de ce genre n'a été prise par le Groupe des États d'Afrique. Le Comité des candidatures du Groupe a en fait recommandé d'approuver les candidats de la Mauritanie et de la République-Unie de Tanzanie; ce fait n'a pas été signalé par le représentant du Lesotho. La délégation mauritanienne est persuadée que la Commission n'acceptera pas une telle

/...

situation et procédera à un vote au scrutin secret pour pourvoir les deux vacances. Si besoin est, le Président du Groupe des États d'Afrique prendra des mesures pour que le Groupe réexamine la question.

9. M. OUANE (Mali), M. DARWISH (Égypte), M. AGONA (Ouganda), M. YUSSUF (République-Unie de Tanzanie), M. JONAH (Sierra Leone), M. TESSEMA (Éthiopie), M. ERWA (Soudan) et M. KASANDA (Zambie) s'associent à la déclaration faite par le représentant du Lesotho.
 10. Le PRÉSIDENT suggère de procéder à un vote au scrutin secret pour pourvoir les deux sièges vacants revenant au Groupe des États d'Afrique.
 11. M. MOCHOCHOKO (Lesotho) dit qu'en sa qualité de Président du Groupe des États d'Afrique, il ne peut accepter la suggestion du Président.
 12. Le PRÉSIDENT estime que dans ces conditions la Commission voudra sans doute suspendre l'examen du point 17 a) de l'ordre du jour et le reprendre plus tard au cours de la séance.
 13. Il en est ainsi décidé.
- c) NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (A/52/103; A/C.5/52/7)
14. Le PRÉSIDENT appelle l'attention sur le document A/C.5/52/7, par lequel le Secrétaire général informe la Commission que le Gouvernement du Royaume-Uni a présenté la candidature du Contrôleur et Vérificateur général des comptes du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au siège à pourvoir au Comité des commissaires aux comptes pour un période de trois ans à compter du 1er juillet 1998. Comme il n'y a qu'un candidat pour le siège vacant, le Président estime que la Commission voudra prendre sa décision par acclamation.
 15. Il en est ainsi décidé.
 16. La Commission décide de recommander la nomination du Contrôleur et Vérificateur général des comptes du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au Comité des commissaires aux comptes.
- d) CONFIRMATION DE LA NOMINATION DE MEMBRES DU COMITÉ DES PLACEMENTS (A/52/104; A/C.5/52/8)
17. Le PRÉSIDENT appelle l'attention de la Commission sur le document A/C.5/52/8, par lequel le Secrétaire général propose à l'Assemblée générale de confirmer la nomination ou le renouvellement du mandat de trois membres du Comité des placements pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 1998. Il estime que la Commission voudra prendre sa décision par acclamation.
 18. Il en est ainsi décidé.

19. La Commission décide de recommander le renouvellement du mandat de M. Abdullatif (Arabie saoudite) et de M. Chico Pardo (Mexique), et la nomination de M. Pillay (Singapour), au Comité des placements.

e) NOMINATION DE MEMBRES DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES NATIONS UNIES
(A/52/105); A/C.5/52/9)

20. Le PRÉSIDENT appelle l'attention de la Commission sur le document A/C.5/52/9, par lequel le Secrétaire général communique à l'Assemblée générale les noms de deux personnes désignées par le gouvernement de leurs pays respectifs pour être nommées ou reconduites dans leurs fonctions au Tribunal administratif des Nations Unies pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 1998; le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, il estime que la Commission voudra prendre sa décision par acclamation.

21. Il en est ainsi décidé.

22. La Commission décide de recommander la reconduction dans leurs fonctions de M. Thierry (France) et de M. Balanda (République démocratique du Congo), et la nomination de M. Amerasinghe (Sri Lanka), au Tribunal administratif des Nations Unies.

f) NOMINATION DE MEMBRES DE LA COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE INTERNATIONALE (A/52/106 et A/C.5/52/10)

23. Le PRÉSIDENT appelle l'attention de la Commission sur le document A/C.5/52/10, par lequel le Secrétaire général communique à l'Assemblée les noms de cinq personnes désignées par le gouvernement de leurs pays respectifs pour être nommées ou reconduites dans leurs fonctions de membres de la Commission de la fonction publique internationale pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 1998. Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges à pourvoir, le Président estime que la Commission voudra prendre sa décision par acclamation.

24. Il en est ainsi décidé.

25. La Commission décide de recommander la reconduction dans leurs fonctions de M. Bettati (France), Mme Myers (États-Unis d'Amérique), M. Stephanou (Grèce) et M. Tashiro (Japon), et la nomination de M. de Médicis (Brésil), à la Commission de la fonction publique internationale.

26. Le PRÉSIDENT annonce que, comme il est indiqué au document A/C.5/52/10, le Secrétaire général a été avisé que M. Chepourine (Fédération de Russie) avait démissionné de ses fonctions de membre de la Commission de la fonction publique internationale; un candidat a été proposé par le Groupe des États d'Europe orientale pour la période restant à courir du mandat de M. Chepourine.

27. La Commission décide de recommander la nomination de M. Fedotov (Fédération de Russie) à la Commission de la fonction publique internationale

pour une période commençant à la date de confirmation de son élection et s'achevant le 31 décembre 2000.

g) NOMINATIONS DE MEMBRES ET DE MEMBRES SUPPLÉANTS DU COMITÉ DES PENSIONS DU PERSONNEL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (A/52/107 et A/C.5/52/11 et Add.1)

28. Le PRÉSIDENT appelle l'attention de la Commission sur les documents A/C.5/52/11 et Add.1, dans lesquels le Secrétaire général communique à l'Assemblée générale les noms de six personnes désignées par le gouvernement de leurs pays respectifs pour être nommées ou reconduites dans leurs fonctions au Comité des pensions du personnel des Nations Unies pour un période de trois ans à compter du 1er janvier 1998. Aucune candidature n'ayant été reçue pour les deux vacances restantes, il suggère que la Commission reporte à une date ultérieure sa décision dans ces deux cas. Pour les six candidatures proposées, il estime que la Commission voudra prendre sa décision par acclamation.

29. Il en est ainsi décidé.

30. La Commission décide de recommander la reconduction dans leurs fonctions de M. Inomata (Japon), M. Kuznetsov (Fédération de Russie), M. Okanda Owade (Kenya), M. Riva (Argentine) et Mme Shearouse (États-Unis d'Amérique), et la nomination de M. Küntzle (Allemagne), au Comité des pensions du personnel des Nations Unies.

b) NOMINATION DE MEMBRES DU COMITÉ DES CONTRIBUTIONS (A/52/102/Rev.1 et A/C.5/52/6)

31. Le PRÉSIDENT appelle l'attention de la Commission sur le document A/C.5/52/6 dans lequel le Secrétaire général communique à l'Assemblée générale les noms de huit personnes désignées par le gouvernement de leurs pays respectifs pour être nommées ou reconduites dans leurs fonctions au Comité des contributions pour un mandat de trois ans commençant le 1er janvier 1998. Comme le nombre de candidatures approuvées par le Groupe des États d'Afrique, le Groupe des États d'Asie et le Groupe des États d'Europe occidentale correspond au nombre de sièges vacants revenant à chaque groupe, le Président estime que la Commission voudra prendre sa décision par acclamation en ce qui concerne les quatre candidats présentés par ces trois groupes.

32. Il en est ainsi décidé.

33. La Commission décide de recommander la reconduction dans leurs fonctions de M. Etuket (Ouganda) et M. Leis (États-Unis d'Amérique), et la nomination de M. Shah (Inde) et de M. Watanabe (Japon), au Comité des contributions.

34. Le PRÉSIDENT invite la Commission à élire au scrutin secret deux candidats du Groupe des États d'Europe orientale. Le Gouvernement bulgare a décidé de retirer la candidature qu'il avait présentée.

35. Sur l'invitation du Président, M. Hanson-Hall (Ghana), M. Sial (Pakistan) et Mme Emerson (Portugal) assument les fonctions de scrutateurs.

/...

36. Il est procédé au vote au scrutin secret.

<u>Bulletins déposés</u>	171
<u>Bulletins nuls</u>	1
<u>Bulletins valables</u>	170
<u>Abstentions</u>	1
<u>Nombre de votants</u>	169
<u>Majorité requise</u>	85
<u>Nombre de voix recueillies</u>	
M. Blukis (Lettonie)	128
M. Humenny (Ukraine)	127
M. Kinst (République tchèque)	79

37. M. Blukis (Lettonie) et M. Humenny (Ukraine) ayant obtenu la majorité requise, la Commission recommande qu'ils soient maintenus dans leurs fonctions de membres du Comité des contributions.a) NOMINATION DE MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES (suite) (A/52/101/Rev.1 et A/C.5/52/5)

38. M. MOCHOCHOKO (Lesotho), parlant au nom du Groupe des États d'Afrique, confirme que le Groupe a approuvé le candidat proposé par la République-Unie de Tanzanie. Pour gagner du temps cependant, le Groupe est disposé à participer à un vote au scrutin secret afin de désigner les candidats à recommander.

39. Le PRÉSIDENT, ayant rappelé les dispositions de l'article 94 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, invite le Comité à élire au scrutin secret deux candidats du Groupe des États d'Afrique.

40. Sur l'invitation du Président, Mme Gonzalez-Posse (Argentine), M. Monayair (Koweït) et Mme Emerson (Portugal) assument les fonctions de scrutateurs.

41. Il est procédé au vote à scrutin secret.

<u>Bulletins déposés</u>	172
<u>Bulletins valables</u>	172
<u>Nombre de votants</u>	172
<u>Majorité requise</u>	87

/...

Nombre de voix recueillies

M. Mselle (République-Unie de Tanzanie)	147
M. Maïga (Mali)	129
M. Ould El Cheikh Ghaouth (Mauritanie)	55

42. M. Maïga (Mali) et M. Mselle (République-Unie de Tanzanie), ayant obtenu la majorité requise, la Commission recommande qu'ils soient maintenus dans leurs fonctions au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

43. Le PRÉSIDENT invite la Commission à élire au scrutin secret un candidat du Groupe des États d'Asie.

44. Sur l'invitation du Président, M. Vande Velde (Belgique), Mme Emerson (Portugal) et Mme Achouri (Tunisie) assument les fonctions de scrutateurs.

45. Il est procédé au vote au scrutin secret.

<u>Bulletins déposés</u>	172
<u>Bulletins valables</u>	172
<u>Abstentions</u>	1
<u>Nombre de votants</u>	171
<u>Majorité requise</u>	86

Nombre de voix recueillies

M. Jawarneh (Jordanie)	113
M. Al-Masri (République arabe syrienne)	58

46. M. Jawarneh (Jordanie) ayant obtenu la majorité requise, la Commission recommande qu'il soit nommé membre du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

La séance est levée à 12 h 30.